

Les inspecteurs décrètent leur auto-isolement

C'est une décision unique. Dans un communiqué publié le 4 octobre, le SIEN Unsa invite les inspecteurs à rester à leur bureau un jour par semaine", le mardi. "Chaque mardi pour le premier degré comme pour le second... les inspecteurs ne se déplaceront ni pour inspecter, ni pour participer à aucune réunion autre que syndicale".

Interrogé par le Café, Patrick Roumagnac, secrétaire général du Sien Unsa, nous explique que cette décision fait suite au refus de payer des frais de déplacement dans plusieurs académies. "Une nouvelle pratique consiste à "inviter" les inspecteurs dans des réunions. Et quand ils demandent le paiement de leurs frais à le refuser parce qu'une invitation n'est pas une convocation. On applique la même tactique avec les enseignants pour leur formation. On en est là faute d'argent. C'est lamentable".

Incitation à la tricherie. P Roumagnac relève "l'exaspération croissante" du terrain. "On nous met dans une position intenable vis à vis des enseignants à essayer de justifier des choses de moins en moins explicables. Les inspecteurs sont de moins en moins d'accord avec ce qu'on attend d'eux. On leur fixe des contrats d'objectifs sans les moyens nécessaires. Ce n'est rien d'autre qu'une incitation à la tricherie".

Café pédagogique (05-10-2011)

Frais de déplacement : le Sien-Unsa appelle les inspecteurs « à rester à leur bureau » tous les mardis

« Pour peser sur les décisions à venir, concernant notamment l'indemnisation [des] frais de déplacement », le Sien-Unsa « appelle » mardi 4 octobre 2011 « tous les inspecteurs à rester à leur bureau un jour par semaine ». « Chaque mardi, dans toutes les académies, pour le premier degré comme pour le second degré, dans les services d'orientation comme dans ceux de la formation continue, les inspecteurs ne se déplaceront ni pour inspecter, ni pour participer à aucune réunion autre que syndicale », explique l'organisation. Elle précise que « ce mot d'ordre ne pourra être levé que si, en adoptant une attitude plus conciliante, le ministère prenait effectivement les mesures concrètes que nous attendons ».

« Nous avons alerté le ministère à plusieurs reprises sur le problème des frais de déplacement et depuis un an la réponse est la même : 'nous en avons pris conscience, nous y réfléchissons et nous vous ferons des propositions'. Les tensions sur le terrain ont fini de nous exaspérer. Maintenant, nous voulons des réponses », explique à AEF, mercredi 5 octobre 2011, Patrick Roumagnac, secrétaire général du Sien-Unsa. Selon le syndicat, les retards de paiement des frais de déplacement « sont de plus en plus conséquents » et peuvent atteindre, « pour des convocations à l'administration centrale » entre « six mois et un an ». Le Sien-Unsa note également « un manque de moyens » pour ces frais. « L'enveloppe indemnitaire est insuffisante pour les déplacements dans le cadre de nos missions. Sur un territoire rural, on aura de quoi financer des déplacements pour un total de 2 500 km alors qu'il nous faudrait l'équivalent de 10 000 km », détaille Patrick Roumagnac. Le syndicat « poursuivra quoi qu'il arrive le dialogue dans l'unique objectif de faire avancer [s]es revendications dont la finalité reste toujours étroitement articulé à la réussite de tous les élèves ».

AEF-Info (05-10-2011)